

01.06.2013 - 15:23 Uhr

Une nouvelle CCT dans l'industrie MEM / Bonne nouvelle pour la place industrielle suisse

Zürich (ots) -

La rude bataille a payé. La nouvelle convention collective de travail de l'industrie des machines a été signée aujourd'hui par tous les partenaires. Employés Suisse a atteint ses buts. La nouvelle convention apporte des améliorations visibles aux employés.

Employés Suisse est allée aux négociations avec une attitude très constructive. D'un côté, le but était de négocier une convention qui amène des améliorations visibles aux employés. De l'autre côté, les revendications ne devaient pas être à tel point excessives que les employeurs tournent le dos à la convention les uns après les autres. « Une CCT couvrant toujours moins de travailleurs dans toujours moins d'entreprises, ne sert pas la cause des employés », précise Benno Vogler, président d'Employés Suisse et responsable de la délégation des négociations de l'association, justifiant l'attitude cohérente d'Employés Suisse. Les syndicats Unia et Syna s'étant lancés dans les négociations avec un ultimatum et une attitude très politique, un accord n'a été finalement possible que grâce à une médiation. Pour Employés Suisse, ceci a été un détour auquel l'association aurait préféré renoncer.

Grâce à l'habileté du médiateur Jean-Luc Nordmann, les partenaires ont pu s'entendre sur les thèmes importants et cela malgré un délai très serré. Les revendications d'Employés Suisse sont satisfaites.

Ce qui a été obtenu :

Dans son ensemble, la convention a pu être significativement améliorée pour les employés.

Une conquête importante est le rallongement du délai de consultation de la représentation du personnel lors du licenciement d'un grand nombre d'employés. La représentation du personnel a ainsi plus de temps pour élaborer des palliatifs.

L'article de crise, ainsi appelé, (Article 57- dérogation aux conditions conventionnelles de travail), est simplifié dans la nouvelle CCT. Cet article permet de préserver des places de travail en donnant la possibilité dans une entreprise de plus travailler pour un temps limité. La participation de la représentation des travailleurs est renforcée dans cet article.

La nouvelle convention est devenue plus flexible pour que les employeurs puissent mieux réagir aux fluctuations des commandes. Un report de plus d'heures est maintenant possible à la fin de l'année. En contrepartie, diverses mesures ont été introduites qui favorisent la Work-Life Balance :

- Congé paternité payé. - La CCT recommande de soutenir les employés dans la garde de leurs enfants et un congé parental. - Hommes et femmes, enfants biologiques et adoptés ainsi que le mariage et le concubinage sont rendus égaux. - Les travailleurs devraient être encouragés de façon ciblée dans l'entreprise, entre autres par des jours supplémentaires de formation.

Cependant, la nouveauté la plus capitale est la fixation d'une limite inférieure des salaires, se différenciant selon les régions économiques : fortes, moyennes et faibles. D'un côté, cette solution protège contre le dumping salarial et les salaires n'assurant pas l'existence. De l'autre côté, elle n'empiète pas sur la liberté de déterminer les salaires dans les entreprises.

« Nous avons atteint exactement ce que nous voulions, même si on aurait pu l'avoir plus facilement et plus confortablement » constate Benno Vogler. « Pour la place industrielle suisse, la conclusion de la nouvelle CCT est une nouvelle très positive. D'un côté, les conditions de travail des employés ont été améliorées. De l'autre côté, les employeurs restent concurrentiels.

L'association Employés Suisse est un centre de compétences et de prestations pour les employés. Plus de 23'000 employés sont membres d'Employés Suisse.

Pour plus d'informations sur Employés Suisse : www.employes.ch

Contact:

Benno Vogler, président Employés Suisse, 079 379 74 30

Hansjörg Schmid, communication Employés Suisse, 076 443 40 40

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006251/100738764> abgerufen werden.